

envers tous. Je fais écho aux félicitations exprimées à Son Honneur par mon très honorable ami.

L'honorable M. Buchanan qui a proposé l'Adresse, et l'honorable M. Prévost qui l'a appuyé, ont fait part à cette Chambre de leur connaissance spéciale des circonstances générales dans leurs provinces respectives. Je savais que l'honorable sénateur de Lethbridge nous dirait des choses intéressantes sur la situation dans l'Ouest. Les gens de l'Est sont toujours heureux d'être renseignés de bonne source sur leurs compatriotes qui habitent au delà des Grands Lacs, et l'honorable sénateur nous a donné de bonnes raisons d'espérer que les choses vont s'améliorer, non seulement dans l'Est mais aussi dans l'Ouest, qu'il connaît tout spécialement.

Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) a loué les discours des deux honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse. L'honorable sénateur de Mille Iles, un citoyen de ma province, a fait une intéressante dissertation philosophique, et peut-être même psychologique, sur les courants d'opinion au sein des deux grands partis politiques qui se disputent la faveur populaire. Il est d'avis que les mots libéral et conservateur ne correspondent pas toujours exactement à la situation; il arrive, dit-il, que des hommes appelés libéraux sont en réalité des conservateurs et que des hommes appelés conservateurs sont en réalité des libéraux. Il aurait peut-être pu ajouter qu'en Canada comme en Angleterre le parti conservateur s'est parfois montré plus radical que le parti libéral.

Mon très honorable ami a souhaité la bienvenue aux nouveaux sénateurs qui ont prêté serment au commencement de la session. Je la leur souhaite également. Me permettrait-on cependant d'espérer que revienne moins souvent l'occasion de ce renouvellement continu qui me fait songer que j'arrive presque à mon terme.

Une heureuse nomination nous vaut la présence d'une sénatrice dans les rangs de la gauche. Vers la fin de la dernière session, un jour que je me trouvais placé entre l'honorable sénatrice de Rockliffe (l'honorable madame Wilson), à droite, et mon très honorable ami de Eganville (le très honorable M. Graham), à gauche, attendant le délégué de Son Excellence qui venait, accompagné de l'ex-premier ministre, donner la sanction royale à certaines mesures, je fis observer à celui-ci que nous avions l'agréable compagnie de notre côté. Il sourit. Peut-être songeait-il alors à Mme Fallis; c'était de bon augure.

Mon très honorable ami n'entend pas jouer le rôle de chef d'une opposition, dit-il. Je suis heureux de cette déclaration. Je lui disais la

L'hon. M. DANDURAND.

même chose lorsqu'il est devenu membre de cette Chambre. Je me rappelle que dès ses premières paroles il me dit,—ce que je tins pour un beau compliment,—que désormais je serais un adversaire digne de croiser le fer avec lui. Je lui répondis que je ne prétendais pas à cet honneur et que, de plus, que je ne serais pas un adversaire, parce que je ne reconnaissais pas l'existence au Sénat de la loyale opposition de Sa Majesté. Il en parut quelque peu surpris, mais je crois que durant les quatre sessions que nous avons travaillé ensemble, il a fini par reconnaître qu'il n'y a pas d'opposition systématique au Sénat et que tous tant que nous sommes nous cherchons du mieux possible à perfectionner la législation qui nous vient de la Chambre des Communes. Je puis ajouter qu'en 1922, lorsque j'acceptai le poste de leader du gouvernement en cette Chambre, j'exprimai la même opinion, en faisant observer que les auteurs de la Confédération n'avaient pas voulu faire du Sénat une réplique de la Chambre des Communes et que si nous allions créer l'impression contraire l'utilité d'une chambre haute cesserait. Le Sénat n'est pas une réplique de la Chambre des communes. Nous nous plaçons au-dessus des divisions de partis bien marquées qui existent dans l'autre Chambre, et nous abordons toutes les questions dans le désir de travailler de notre mieux au bien général du pays. Soit comme leader du gouvernement ou dans le rôle qui échoit maintenant à mon très honorable ami, je crois avoir été fidèle au principe fondamental que j'énonçais alors. Dans les deux cas, je crois m'être assez bien gardé de partialité. Je reconnais naturellement qu'il existe dans cette Chambre comme dans le pays deux courants d'opinions, mais ils ne se manifestent pas ici avec autant de force qu'à la Chambre des communes.

L'honorable M. CALDER: Très bien.

L'honorable M. DANDURAND: Nous adoptons certains principes et certaines doctrines que nous conservons durant toute notre carrière, mais, en pénétrant en cette Chambre, je sens que je dois faire trêve de tous préjugés politiques et que je dois m'appliquer à examiner sur le fond uniquement toutes les questions qui nous sont soumises.

Mon très honorable ami m'a demandé des renseignements sur plusieurs points du discours du trône. Si je ne suis pas l'ordre qu'il a adopté je n'oublierai rien de ce qu'il a signalé à notre attention.

Mon très honorable ami a mentionné ce paragraphe de l'Adresse où il est question d'une commission nationale à dessein de coopérer avec les provinces et les municipalités, laquelle commission aura l'aide d'un comité consultatif. Ces commissions ne lui disent pas grand'chose